

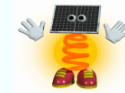
Pour connaître les démarches concernant votre inscription administrative et/ou les dispositions particulières liées à l'apprentissage, cliquez sur le département dont dépend votre LP ou directement sur le nom de la LP



LP du département GB  
(Biotech)



LP du département CJ  
(ABF et MI)



LP du département GTE  
(ETEE)



# IUT Colmar

Institut Universitaire de Technologie

# UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE



LP du département TC  
(MT, TC et VC)



LP du département HSE  
(AQSEE)



LP du département RT  
(ASUR et ARM)

## Département Carrières Juridiques

### **1/ LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle**

---

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis favorable**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle. N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste d'attente**

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **22/06/2020** par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après). *Nous vous invitons à prévenir la responsable de la formation ([martine.atqe@uha.fr](mailto:martine.atqe@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([lucie.rigault@uha.fr](mailto:lucie.rigault@uha.fr)) dès que vous aurez trouvé une structure d'accueil afin de mettre en place la fiche de pré-inscription au CFAU.*

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès de la responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Veuillez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire :**

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale. **Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le 29/06/2020 sur l'application e-candidat.**

[Revenir à la page d'accueil](#)

## 2/ LP Métiers de l'immobilier : Gestion et développement de patrimoine immobilier

---

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

### ➤ Votre candidature a reçu un avis favorable

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Métiers de l'immobilier : Gestion et développement de patrimoine immobilier.

N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée

### ➤ Votre candidature a reçu un avis liste d'attente

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **22/06/2020 par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après).** Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avvertir la responsable de la formation ([martine.atge@uha.fr](mailto:martine.atge@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([lucie.rigault@uha.fr](mailto:lucie.rigault@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès de la responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Veuillez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée, lors de votre inscription administrative.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

### ➤ Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire :

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale. **Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le 29/06/2020 sur l'application e-candidat.**

[Revenir à la page d'accueil](#)

## **Département Génie Biologique**

### **LP Bio-industries et bio-technologies parcours Biologie cellulaire et moléculaire**

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1<sup>er</sup> juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

---

Si votre candidature a été retenue, elle reste tout de même **en liste d'attente sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage et dans la limite des places disponibles**. Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir la responsable de la formation ([christine.le-jeune@uha.fr](mailto:christine.le-jeune@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([sylvie.loos@uha.fr](mailto:sylvie.loos@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**Lorsque vous aurez trouvé votre entreprise d'accueil**, votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission.

**Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle. Les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

**Dans le cas particulier d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès de la responsable de formation et du secrétariat qui valideront alors votre admission définitive. **Comme dans le cas des apprentis, votre inscription administrative définitive aura lieu manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle. Les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.** Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

[Revenir à la page d'accueil](#)

## **Département Génie Thermique et Energie**

### **LP Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique parcours Expertise Thermique et Efficience énergétique**

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1<sup>er</sup> juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

➤ **Votre candidature a reçu un avis liste principale (ou liste « en attente de contrat ») :**

---

Si votre candidature a été retenue, elle reste tout de même **en liste d'attente sous réserve de l'obtention d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles**. Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **22/06/2020** par courriel au responsable de formation ([eric.conte@uha.fr](mailto:eric.conte@uha.fr)) ainsi qu'au secrétariat ([gte.iutcolmar@uha.fr](mailto:gte.iutcolmar@uha.fr)).

Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir la responsable de la formation ([eric.conte@uha.fr](mailto:eric.conte@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([gte.iutcolmar@uha.fr](mailto:gte.iutcolmar@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche. La première étape pour acter l'accord avec une entreprise dépend du type de contrat d'alternance :

- **S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission.
- **S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Vous devrez en parallèle prendre contact avec le SERFA (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat SERFA vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

**Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, mais en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

**Attention :** à partir du **22/06/2020** la liste « en attente de contrat » et la liste complémentaire seront mises en concurrence dans la limite des places disponibles. Lors de la mise en concurrence des deux listes, les candidats en liste « en attente de contrat » n'ont plus la certitude d'intégrer la formation ; les étudiants en liste complémentaire trouvant un contrat d'alternance intégreront la formation dans la limite des places disponibles.

➤ **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire :**

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature avant le **06/07/2020** par courriel au responsable de formation ([eric.conte@uha.fr](mailto:eric.conte@uha.fr)) ainsi qu'au secrétariat ([gte.iutcolmar@uha.fr](mailto:gte.iutcolmar@uha.fr)). Dans le cas de désistements suffisants sur la liste principale, votre candidature pourra basculer sur la liste principale dite « en attente de contrats » et vous serez informé de cette situation par email.

Par ailleurs, à partir du 22/06/2020 la liste « en attente de contrat » et la liste complémentaire seront mise en concurrence dans la limite des places disponibles. Lors de la mise en concurrence des deux listes, les candidats en liste « en attente de contrat » n'ont plus la certitude d'intégrer la formation ; les étudiants en liste complémentaire trouvant un contrat d'alternant intégreront la formation dans la limite des places disponibles.

[Revenir à la page d'accueil](#)

## **Département Hygiène Sécurité Environnement**

### **LP Sécurité des biens et des personnes parcours animateur qualité sécurité environnement dans l'entreprise**

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

#### **➤ Votre candidature a reçu un avis favorable**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Sécurité des biens et des personnes parcours animateur qualité sécurité environnement dans l'entreprise!

**Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, mais en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

#### **➤ Votre candidature a reçu un avis liste d'attente**

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles**. Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **22/06/2020** par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après). Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir le responsable de la formation ([francois.collas@uha.fr](mailto:francois.collas@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([pascale.quin@uha.fr](mailto:pascale.quin@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation ([francois.collas@uha.fr](mailto:francois.collas@uha.fr)) et du secrétariat ([pascale.quin@uha.fr](mailto:pascale.quin@uha.fr)) qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable. Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée à la rentrée, lors de votre inscription administrative.

[Revenir à la page d'accueil](#)

## Département Réseaux et Télécommunications

### **1/ LP Métiers des réseaux informatiques et télécommunication parcours Administration et sécurité des réseaux :**

---

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis favorable**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Administration et sécurité des réseaux d'entreprises ! N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste d'attente**

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **22/06/2020** par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après). Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avvertir le responsable de la formation ([jacques.garinet@uha.fr](mailto:jacques.garinet@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([nathalie.ginglinger@uha.fr](mailto:nathalie.ginglinger@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter au plus vite la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire) qui déclenchera votre admission. Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable. Vous devrez en parallèle et rapidement prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire :**

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements suffisants permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale.

[Revenir à la page d'accueil](#)



## 2/ LP Métiers des réseaux informatiques et télécommunications parcours Administration des réseaux multimédia:

---

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

### ➤ **Votre candidature a reçu un avis favorable**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Intégration des systèmes voix et données ! N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

**Pour les étudiants ayant postulé à cette formation par alternance** : nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir le responsable de la formation ([abdelhafid.abouaissa@uha.fr](mailto:abdelhafid.abouaissa@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([nathalie.ginglinger@uha.fr](mailto:nathalie.ginglinger@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre statut d'apprenti.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour la prise en compte de votre statut d'alternant. Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

**A noter** : Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise d'accueil le jour de la rentrée, vous serez inscrit temporairement en formation à temps plein. Vous devrez vous acquitter des frais de scolarité. En cas de signature ultérieure d'un contrat d'alternance, votre inscription administrative sera modifiée et ces frais vous seront remboursés.

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire** :

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements suffisants permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale.

[Revenir à la page d'accueil](#)

## Département Techniques de Commercialisation

### **1/ LP Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires parcours Conduite de projets touristiques :**

---

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis favorable**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires parcours Conduite de projets touristiques !

N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire en LP MT. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

**Pour les étudiants ayant postulé à cette formation par alternance** : nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir le responsable de la formation ([guynh-lien.duong@uha.fr](mailto:guynh-lien.duong@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([angela.beringer@uha.fr](mailto:angela.beringer@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre statut d'apprenti.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour la prise en compte de votre statut d'alternant. Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

**A noter** : Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise d'accueil le jour de la rentrée, vous serez inscrit temporairement en formation à temps plein. Vous vous acquitter des frais de scolarité. En cas de signature ultérieure d'un contrat d'alternance, votre inscription administrative sera modifiée et ces frais vous seront remboursés.

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

#### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire :**

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements suffisants permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale.

### **Information complémentaire :**

Il vous est possible de signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise implantée dans la région allemande du Bade Wurtemberg

Consultez les banques de données de la "Industrie -und Handelskammer" (IHK) du Bade-Wurtemberg, et notamment :

- [Freiburg](#)
- [Karlsruhe](#)
- [Stuttgart](#)

Et des sites spécialisés (liste non exhaustive)

- [AUBI-Plus](#)
- [Ausbildungsbörse](#)
- [Lehrstellen-Börse](#)
- [Agentur für Arbeit](#)
- [Jumpforward](#)

**Pour plus d'information concernant la procédure de signature d'un contrat transfrontalier contactez :**

Béatrice BULOU

Direction de l'Education et de la Formation

1, place Adrien Zeller - 67 070 Strasbourg

Tel 03 88 15 69 54 - fax 03 88 15 65 51

e-mail : [beatrice.bulou@region-alsace.eu](mailto:beatrice.bulou@region-alsace.eu)

[Revenir à la page d'accueil](#)

## 2/ LP Technico-commercial:

---

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur [ecandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

### ➤ **Votre candidature a reçu un avis favorable**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Technico-commercial !

N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire en LP Technico-commercial. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août, en raison de la situation sanitaire actuelle les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste d'attente**

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **22/06/2020** par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après). Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir le responsable de la formation ([sebastien.touraton@uha.fr](mailto:sebastien.touraton@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([angela.beringer@uha.fr](mailto:angela.beringer@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

### ➤ **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire :**

---

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements suffisants permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale.

### **Information complémentaire :**

Il vous est possible de signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise implantée dans la région allemande du Bade Wurtemberg

Consultez les banques de données de la "Industrie -und Handelskammer" (IHK) du Bade-Wurtemberg, et notamment :

- [Freiburg](#)
- [Karlsruhe](#)
- [Stuttgart](#)

Et des sites spécialisés (liste non exhaustive)

- [AUBI-Plus](#)
- [Ausbildungsbörse](#)
- [Lehrstellen-Börse](#)
- [Agentur für Arbeit](#)
- [Jumpforward](#)

**Pour plus d'information concernant la procédure de signature d'un contrat transfrontalier contactez :**

Béatrice BULOU

Direction de l'Education et de la Formation

1, place Adrien Zeller - 67 070 Strasbourg

Tel 03 88 15 69 54 - fax 03 88 15 65 51

e-mail : [beatrice.bulou@region-alsace.eu](mailto:beatrice.bulou@region-alsace.eu)

[Revenir à la page d'accueil](#)

### 3/ LP Commercialisation des produits alimentaires parcours Vins et commerce :

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le **1er juin** sur [ECandidat](#). Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

➤ **Votre candidature a reçu un « avis favorable » :**

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Vins et commerce !

N'oubliez pas de vous connecter à votre compte [Ecandidat](#), afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire en LP Commercialisation des produits alimentaires parcours Vins et commerce. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission.

**Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée fin août.** En raison de la situation sanitaire actuelle, les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.

➤ **Votre candidature a reçu un avis « liste d'attente »**

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature **avant le 22/06/2020** par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après). Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à avertir le responsable de la formation ([jerome.morales@uha.fr](mailto:jerome.morales@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([angela.beringer@uha.fr](mailto:angela.beringer@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

Lorsque vous aurez trouvé votre entreprise d'accueil, votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Le responsable de la formation devra être informé et il donnera ou non son accord selon les fonctions et les missions qui vous seront confiées dans l'entreprises d'accueil. Après validation de cette fiche par le CFAU, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous connecter à votre compte [Ecandidat](#) pour **confirmer votre admission.**

**Dans le cas particulier d'un contrat de professionnalisation :** votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. **Votre inscription administrative définitive aura lieu manière dématérialisée fin août, les modalités d'inscription, ainsi que les dates vous seront communiquées ultérieurement.** Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

➤ **Votre candidature a reçu un avis « liste complémentaire » :**

---

Votre candidature n'a pas été classée en liste principale, mais vous devez quand même confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué (**avant le 29 juin 2020**) et en informer par e-mail

le responsable de la formation ([jerome.morales@uha.fr](mailto:jerome.morales@uha.fr)) ainsi que le secrétariat de la licence professionnelle ([angela.beringer@uha.fr](mailto:angela.beringer@uha.fr)).

En cas de désistements suffisants permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé(e) de votre basculement dans la liste principale.

### **Information complémentaire :**

Il vous est possible de signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise implantée dans la région allemande du Bade Wurtemberg.

Consultez les banques de données de la « Industrie -und Handelskammer » (IHK) du Bade-Wurtemberg, et notamment :

- [Freiburg](#)
- [Karlsruhe](#)
- [Stuttgart](#)

Et des sites spécialisés (liste non exhaustive) :

- [AUBI-Plus](#)
- [Ausbildungsbörse](#)
- [Lehrstellen-Börse](#)
- [Agentur für Arbeit](#)
- [Jumpforward](#)

**Pour plus d'information concernant la procédure de signature d'un contrat d'apprentissage transfrontalier, contactez :**

Béatrice BULOU

Direction de l'Education et de la Formation

1, place Adrien Zeller - 67 070 Strasbourg

Tel 03 88 15 69 54 - fax 03 88 15 65 51

e-mail : [beatrice.bulou@region-alsace.eu](mailto:beatrice.bulou@region-alsace.eu)

[Revenir à la page d'accueil](#)